

REPUBLIQUE GABONAISE
MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU COMMERCE,
DE L'INDUSTRIE ET DU TOURISME

Direction Générale des Impôts
BP 37 et 45 – Libreville
Tel : 79.53.76/77

Date de réception de la déclaration :

DECLARATION
(à établir en double exemplaire)
BENEFICE DES ENTREPRISES COMMERCIALES, NON COMMERCIALES ET AGRICOLES
SOUMISES AU REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION
Exercice : 2024 (au titre duquel les impositions sont dues)

N° du contribuable : | | | | | | | | | | 2024 0100 8201 W
(Numéro d'Identification Fiscale (NIF))

1 – Identification du contribuable	Cadre réservé à l'administration
Nom du contribuable : Raison sociale : WIREPICK SERVICES Boîte postale 5 819 Téléphone : 077808506 Adresse E. mail : Sigle : WIREPICK Ville : LIBREVILLE Télécopie : Site Internet : Code de résidence : (Résidence d'affectation de l'impôt)	<div><div></div></div> <div>(Confirmation du code de résidence ou inscription du code correct)</div>

2 – Détermination du bénéfice fiscal	
(a) Chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice	126 468 411
Abattement forfaitaire pour charges (Art. 143 CGI)	
- (b) Activité d'achat revente ou de production de biens destinés à la revente : (a) x 70%	-
- (c) Prestations de service : (a) x 50%	- 63 234 202
- (d) Professions libérales et assimilées : (a) x 40%	-
(e) Bénéfice fiscal : (a) - ((b) ou (c) ou (d))	63 234 202
(résultat à reporter ligne 3C1 de la déclaration d'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques)	

n° de quittance :

Cachet du CDI

Fait à , le

Signature et cachet du contribuable

Rappel : Cette déclaration doit obligatoirement être déposée simultanément avec la déclaration d'Impôt sur le Revenus des Personnes Physiques
Date limite de dépôt (art. 158 du CGI) : au plus tard le 30 avril de l'exercice qui suit celui de la réalisation du chiffre d'affaires